

# Rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2012-2014

Le format des rapports sur la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie pour la période 2012-2014 a été adopté à la 9ème session du Comité permanent (18-19 septembre 2013, Trondheim, Norvège) par Doc StC 9.11. Ce format a été conçu selon le Plan d'action de l'AEWA, le Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017 et les résolutions de la Réunion des parties (MOP).

Conformément à l'Article V.1(c) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, chaque Partie prépare pour chaque session ordinaire de la MOP un rapport national sur la mise en œuvre de l'Accord qu'elle présente au Secrétariat de l'Accord, au plus tard 120 jours avant l'ouverture de la Réunion des Parties. La 6ème Session de la Réunion des Parties (MOP6) aura lieu du 9 au 14 novembre 2015 à Bonn, Allemagne. C'est pourquoi la date limite de remise des rapports nationaux a été fixée au 12 mai 2015.

Les rapports nationaux 2012-2014 pour l'AEWA seront établis et présentés via le Système de rapport en ligne de la Famille de la CMS, qui est un outil de rapport en ligne pour l'ensemble de la famille de la CMS. Le Système de rapport en ligne de la Famille de la CMS a été développé en 2010-2011 par le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature du PNUE (PNUE-WCMC) en étroite collaboration avec, et sous la direction du Secrétariat du PNUE/AEWA.

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter le Secrétariat du PNUE/AEWA à l'adresse suivante : [aewa\\_national\\_reporting@unep.de](mailto:aewa_national_reporting@unep.de)

## 1. Informations générales

### Nom de la Partie contractante soumettant son rapport

> Madagascar

### Date d'entrée en vigueur de l'AEWA pour la Partie contractante

> 01/01/2007

### Liste des réserves émises (le cas échéant) par la Partie contractante, lors de la déposition de ses instruments d'adhésion, sur les dispositions de l'Accord ou de son Plan d'action, conformément à l'Article XV de l'AEWA

> Aucune

## 2. Informations institutionnelles

Veillez actualiser les informations relatives à l'Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA, aux points focaux nationaux, à l'interlocuteur national désigné et aux autres collaborateurs pour ce rapport.

### **Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA**

Nom complet de l'institution

> Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts

Nom et titre du responsable de l'institution

> Monsieur Ralava BEBOARIMISA

Adresse postale - Rue et numéro

> Rue Toto RADOLA, Antsahavola BP 3948, Antananarivo 101 Madagascar

Boîte postale

> 3948

Code postal

> 101

Ville

> ANTANANARIVO

Pays

> MADAGASCAR

Téléphone

> +261340793194

Fax

> +261.20.22.419.19 ou +261 20 22 304 88

Courriel

> beboarimisa@yahoo.fr

Site Internet

> www.ecologie.gov.mg

### **Correspondant national désigné pour les questions ayant trait à l'AEWA**

Nom et titre du correspondant national

> Zaraso, Point Focal National de l'AEWA

Affiliation (organisation, ministère)

> Direction Générale de l'Environnement

Adresse postale - Rue et numéro

> Rue Farafaty Ampandrianomby, Antananarivo (101) Madagascar

Boîte postale

> BP 571

Code postal

> 101

Ville

> Antananarivo

Pays

> Madagascar

Téléphone

> +261 33 11 392 26 ou +261 34 05 620 32

Courriel

> rogeranaivo@moov.mg

Site Internet

> www.ecologie.gov.mg

**Correspondant national désigné pour les questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA  
(correspondant TC)**

Nom et titre du correspondant TC

> Pr. Rene de Roland Lily Arison, Directeur National de THE PEREGRINE FUND

Affiliation (organisation, ministère)

> ONG THE PEREGRINE FUND

Adresse postale - Rue et numéro

> Lot VA 26 AH Tsiadanana

Boîte postale

> BP 4113

Code postal

> 101

Ville

> Antananarivo

Pays

> Madagascar

Téléphone

> +261 20 22 678 40

Courriel

> lilyarison@yahoo.fr

**Correspondant national désigné pour les questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (correspondant CESP)**

Nom et titre du correspondant CESP

> Felix Razafindraja

Affiliation (organisation, ministère)

> DURRELL WILDLIFE CONSERVATION TRUST MADAGASCAR

Adresse postale - Rue et numéro

> Lot IY 49J Ampasanimalo

Boîte postale

> 8511

Code postal

> 101

Ville

> Antananarivo

Pays

> Madagascar

Téléphone

> +261 32 40 564 25

Courriel

> Felix.Razafindrajao@durrell.org

Site internet

> www.durrell.org

## **Interlocuteur national désigné chargé de la compilation et la présentation du rapport national 2012-2014**

Veillez sélectionner la réponse appropriée dans la liste ci-dessous.

Une autre personne a été désignée comme interlocuteur national

Nom et titre de l'IND

> KOFOKY Amyot Félix, Technicien au sein de la Direction Générale de l'Environnement

Affiliation (organisation, département)

> Direction Générale de l'Environnement

Adresse postale - rue et numéro

> Rue Farafaty, Ampandrianomby

Boîte postale

> 571

Code postal

> 101

Ville

> Antananarivo

Pays

> Madagascar

Téléphone

> +261320201354 ou 261340562461

Courriel

> kofoky.dgp@mef.gov.mg ou akofoky@yahoo.com

## **Autres personnes ayant contribué au rapport national 2012-2014**

Veillez indiquer les noms et les affiliations (institution, organisation) des autres personnes ayant contribué à ce rapport.

Veillez inscrire les noms et affiliations (institution, organisation) des autres collaborateurs pour ce rapport

- > - Madame Zarasoa, Point Focal National de l'AEWA,
- Pr. Rene de Roland Lily Arison, Directeur National du The Perigrine Fund,
- Pr. Rakotomanana Hajanirina, Enseignant Chercheur, Département de la Biologie/Université
- Dr. Marie Jeanne Raharilalao, Département de la Biologie Animale /Université d'Antananarivo/Association Vahatra,
- Monsieur Rivo Rabarisoa, Asity Madagascar (ligne de la Protection des Oiseaux),
- Monsiuer Félix Razafindrajao, Durrell Wildlife Conservation Trust Madagascar,
- Monsieur Tiana Ramahaleo, WWF Antananarivo,d'Antananarivo,

## Statut

### 3. État des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes

#### Des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes sont-elles présentes dans votre pays ?

Si vous répondez **par non** à cette question, passez directement au chapitre suivant, le chapitre 4 sur la Conservation des espèces.

Si vous répondez **par l'affirmative** à cette question, veuillez sélectionner dans le menu déroulant ci-dessous uniquement les espèces **non indigènes** qui sont présentes dans votre pays et compléter les informations demandées.

Non

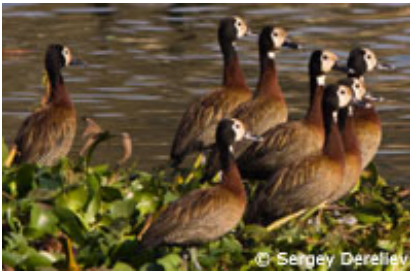
#### AEWA Espèce - *Dendrocygna viduata* / Dendrocygne veuf

##### Nom(s) commun(s) anglais:

White-faced Tree Duck, White-faced Whistling Duck

##### Nom(s) commun(s) français:

Dendrocygne veuf



#### Confirmation de la présence de l'espèce

Confirmez la présence de cette espèce dans votre pays

Cette espèce est présente dans le pays

#### Espèces indigènes ou non indigènes

Veuillez indiquer si cette espèce est non indigène de votre pays

Non indigène

## **AEWA Espèce - Anas platyrhynchos / Canard colvert**

### **Nom(s) commun(s) anglais:**

Common Mallard, Mallard

### **Nom(s) commun(s) français:**

Canard colvert



### **Confirmation de la présence de l'espèce**

Confirmez la présence de cette espèce dans votre pays

Cette espèce est présente dans le pays

### **Espèces indigènes ou non indigènes**

Veuillez indiquer si cette espèce est non indigène de votre pays

Non indigène

### **Etat de l'espèce**

Veuillez sélectionner la période, reproduction ou hors reproduction/ hivernage, pour laquelle l'état de la population va être rapporté.

Les deux options peuvent être choisies

Reproduction

Hors reproduction/ hivernage

### **Etat de l'espèce - Reproduction**

#### **Dernière estimation de la population**

Aucune information

Aucune information

#### **Précédente estimation de la population**

Aucune information

Aucune information

#### **Tendance de la population**

Aucune information

Aucune information

### **Etat de l'espèce - hors reproduction/ hivernage**

#### **Dernière estimation de la population**

Aucune information

Aucune information

#### **Précédente estimation de la population**

Aucune information  
 Aucune information

## **Tendance de la population**

Aucune information  
 Aucune information

## Espèces Exotiques - Anser cygnoides / Oie cygnoïde

### Nom(s) commun(s) anglais:

Swan Goose

### Nom(s) commun(s) français:

Oie cygnoïde



### Confirmation de la présence de l'espèce

Confirmez la présence de cette espèce dans votre pays

Cette espèce est présente dans le pays

### Espèces indigènes ou non indigènes

Veuillez indiquer si cette espèce est non indigène de votre pays

Non indigène

### Etat de l'espèce

Veuillez sélectionner la période, reproduction ou hors reproduction/ hivernage, pour laquelle l'état de la population va être rapporté.

Les deux options peuvent être choisies

Hors reproduction/ hivernage

### Etat de l'espèce - hors reproduction/ hivernage

### Dernière estimation de la population

Aucune information

Aucune information

### Précédente estimation de la population

Aucune information

Aucune information

### Tendance de la population

Aucune information

Aucune information



## Espèces Exotiques - Cairina moschata / Canard musqué

### Nom(s) commun(s) anglais:

Muscovy Duck

### Nom(s) commun(s) français:

Canard de Barbarie, Canard musqué



### Confirmation de la présence de l'espèce

Confirmez la présence de cette espèce dans votre pays

Cette espèce est présente dans le pays

### Espèces indigènes ou non indigènes

Veuillez indiquer si cette espèce est non indigène de votre pays

Non indigène

### Etat de l'espèce

Veuillez sélectionner la période, reproduction ou hors reproduction/ hivernage, pour laquelle l'état de la population va être rapporté.

Les deux options peuvent être choisies

Reproduction

Hors reproduction/ hivernage

### Etat de l'espèce - Reproduction

#### Dernière estimation de la population

Aucune information

Aucune information

#### Précédente estimation de la population

Aucune information

Aucune information

#### Tendance de la population

Aucune information

Aucune information

### Etat de l'espèce - hors reproduction/ hivernage

#### Dernière estimation de la population

Aucune information

Aucune information

#### Précédente estimation de la population

Aucune information  
 Aucune information

## **Tendance de la population**

Aucune information  
 Aucune information

# Pressions subies et réponses

## 4. Conservation des espèces

### 4.1 Mesures légales

#### 1. Veuillez indiquer quels modes de prélèvement sont interdits dans votre pays (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b)).

Veuillez sélectionner les modes dans la liste ci-dessous :

- Collet
- Gluaux
- Hameçons
- Oiseaux vivants utilisés comme appelants aveuglés ou mutilés
- Appareils électrocuteur
- Dispositifs de visée comportant un convertisseur d'image ou un amplificateur d'image électronique pour tir de nuit
- Explosifs
- Poison
- Appâts empoisonnés ou anesthésiants
- Armes semi-automatiques ou automatiques dont le chargeur peut contenir plus de deux cartouches
- La chasse à partir d'avions, de véhicules à moteur ou de bateaux allant à une vitesse de plus de 5 km/heure (18 km/heure en haute mer)

Veuillez fournir d'autres précisions, notamment la législation concernée.

> Conformément au décret 2006-400 portant classification des espèces de faune sauvage de Madagascar, les pratiques suivantes sont interdites même en période d'ouverture de la chasse à Madagascar, :

1. la poursuite, l'approche et le tir du gibier en véhicule ou bateau à moteur ;
2. la chasse aux phares, à la lanterne et en général à l'aide de tous engins éclairants ;
3. la chasse à l'arme de guerre ou à l'aide de projectiles explosifs ;
4. la chasse de nuit (entre le coucher et le lever du soleil) ;
5. la chasse à l'aide de drogue, appâts empoisonnés, filets, pièges et fosses ;
6. la chasse au moyen des feux ;
7. la chasse au moyen d'armes de fabrication locale (à l'exception du droit d'usage).

Pourtant, les autres modes de prélèvements n'existent pas à Madagascar.

#### 2. Votre pays a-t-il accordé des dérogations aux interdictions citées ci-dessus pour des besoins de subsistance ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b))

- Non

#### 3. Des dérogations aux interdictions prévues aux paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 du Plan d'action de l'AEWA ont-elles été accordées ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.3)

- Non

### Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 4.1 Mesures légales

> Le décret 206-400 classe les animaux sauvages malgaches en trois catégories:

- les espèces protégées (catégorie 1) réparties en deux classes (1 et 2),
- les espèces nuisibles (catégorie 2) et
- les gibiers (catégorie 3)

### 4.2. Plans d'action par espèce

#### 4. Quels sont les Plans d'action internationaux par espèce (PAIPE), destinés aux espèces dont les populations figurent à la Colonne A du Tableau 1, développés ou reconnus par l'AEWA, qui ont été transposés dans des Plans d'action nationaux par espèce (PANPE) ? (Plan d'action 2.2)

#### Veuillez faire un compte-rendu de chaque PAIPE pertinent à Madagascar

Plan d'action national par espèce pour *Ardeola idea*

(Crabier blanc)

- PANPE en place et mis en œuvre

Quand le plan a-t-il été approuvé et publié ? Veuillez fournir un lien internet ou joindre un fichier si possible. Veuillez également donner les coordonnées de toute personne ou organisation chargée de sa coordination et de sa mise en œuvre. Veuillez faire la liste de toutes les activités et/ou réalisations

effectuées au cours des trois dernières années.

> Le plan a été publié et approuvé en 2008 sous le financement de l'AEWA/PNUE  
L'amélioration de l'état de connaissance et du statut du Héron Crabier Blanc de Madagascar *Ardeola idae* a été réalisée (Novembre 2010-Octobre 2012). Des efforts ont été effectués par le Ministère chargé de l'Environnement, en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, entre autres:

- La collecte de données sur l'écologie et de l'aire de répartition de l'espèce
- Renforcement de capacité sur l'identification de l'espèce et l'élaboration de programme de suivi des sites potentiels;
- Le renforcement de la communication et sensibilisation vis-à-vis de l'espèce.

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Rapport final A idae Madagascar Decembre 2012.pdf](#) - Mise en oeuvre de la PANPE *Ardeola idae*  
[Heron Crabier Blanc PA National.pdf](#) - PANPE *Ardeola idae*

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

- > - Recherche de financement sur l'identification des zones de reproduction et la conservation de son habitat (financement GEF).
- Conservation des espèces d'oiseaux d'eau de Madagascar

**5. Votre pays a-t-il en place ou est-il en train d'élaborer un Plan d'action national par espèce pour une espèce/population pour laquelle il n'existe pas d'ISSAP de l'AEWA? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2.2)**

Non

**6. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour la préparation des plans d'action nationaux par espèce pour les oiseaux migrateurs ?**

Oui

Donnez des détails

> Le plan d'action national a été développé à partir des lignes directrices de l'AEWA en tenant compte de la spécificité au niveau national.

### 4.3 Mesures d'urgence

**7. Veuillez rapporter toutes les situations d'urgence qui se sont manifestées dans votre pays durant ces trois dernières années et qui ont menacé les oiseaux. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.3)**

Veuillez indiquer si une situation d'urgence menaçant les oiseaux d'eau, comme le botulisme, une pollution chimique, un tremblement de terre, des conditions météorologiques extrêmes, un incendie, une efflorescence algale nuisible, une maladie infectieuse, l'introduction d'espèces non indigènes, une intoxication saturnine, un accident nucléaire, des rejets d'hydrocarbures, de la prédation, une activité volcanique, une guerre ou une autre situation d'urgence (veuillez spécifier), s'est produite dans votre pays au cours des trois dernières années.

Une situation d'urgence s'est produite

**Veuillez fournir des informations sur chacune des situations d'urgence qui se sont produites**

**Conditions météorologiques extrêmes**

Indiquez quand cette situation s'est produite

> Cyclone intense: 2012

Indiquez l'endroit où cette situation s'est produite (y compris coordonnées géographiques)

> Dans le District d'Ambalavao, Region Haute Matsiatra,

**AEWA Espèce - Fregata ariel / Frégate ariel**

Nombre d'individus affectés (tous les individus exposés à cette situation d'urgence).

> Plus de 200 individus

Si la mortalité a été enregistrée, indiquez le nombre d'individus.

> Plus de 200 individus

Si un site d'oiseaux d'eau a été affecté, indiquez le nom du site/ les noms des sites.

> Zone côtière de l'ouest et du sud ouest de Madagascar

Des mesures d'urgence ont-elles été mises en œuvre ?

Non

Expliquez-en les raisons

> Il n'y avait même pas de mesures d'urgence prises mais les autorités locales compétentes de la région nous a informé.

Champ pour les informations supplémentaires (facultatif). (Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la situation d'urgence)

> Des mesures d'urgence n'ont pas été mises en place pour la Fregata ariel pour des raisons financière et technique.

**8. Existe-il d'autres mesures d'urgence que celles citées ci-dessus, mais développées et mises en place dans votre pays ?**

Non

**9. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place pour résoudre la situation d'urgence ?

> Faute de financement, Madagascar n'a pas pu utiliser les lignes directrices de l'AEWA libellées ci-dessus (questionnaire 9). Par contre, on se contente d'avoir des informations venant des autorités.

#### 4.4. Rétablissements

**10. Votre pays tient-il un registre national des projets de rétablissement en cours ou dont la réalisation partielle ou intégrale est prévue dans votre pays ? (Résolution 4.4)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Budget non disponible

**11. Existe-t-il dans votre pays un cadre réglementaire pour le rétablissement des espèces, notamment les oiseaux d'eau (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4) ?**

Oui

Veillez donner des précisions

> Madagascar a adopté plusieurs cadres réglementaires sur les animaux sauvages en général. Une autre loi a été très récemment adoptée (Loi 2015-005 du 26 Février 2015 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées).

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[lois\\_et\\_reglements\\_faune\\_sauvage\\_malgache\\_attached.pdf](#) - CADRE REGLEMENTAIRE FAUNE SAUVAGE

**12. Votre pays a-t-il envisagé, élaboré ou mis en œuvre des projets de rétablissement pour des espèces figurant au tableau 1 de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4)**

Non

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[NOTE SUR LE RETABLISSEMENT DES ESPECES A MADAGASCAR.doc](#) - Retablissement de Fuligule de Madagascar (Aythya innotata), Cette espece ne figure pas dans la liste.

**13. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur le transfert d'oiseaux d'eau aux fins de conservation ?**

Oui

Veillez donner des précisions.

> Nous sommes maintenant en phase de la reproduction de Fuligule de Madagascar (Aythya innotata) en captivité et il sera prévu de relâcher (transférer) dans le milieu naturel en 2016.

#### 4.5. Introductions

**14. Votre pays a-t-il une législation en place, interdisant l'introduction d'espèces animales et**

**végétales non indigènes susceptibles de nuire aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.1)**

Oui, et elle est appliquée

Veillez indiquer le titre de la législation, son année d'adoption, l'institution qui l'a adoptée, l'institution qui la fait appliquer

> - Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement modifié par le décret 2004-167 du 03 Février 2004, (Ministère chargé de l'Environnement, Ministère chargé des mines, Ministère chargé de l'eau..)

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 90-033 du 21 décembre 1990 actualisé par la loi 2015-003 portant Charte de l'Environnement actualisé, les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental.  
- Ordonnance 86-013 Relative à la Législation Phytosanitaire à Madagascar: (Protection sanitaire des végétaux et produits végétaux nationaux par la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles tant au niveau de leur introduction qu'à celui de leur propagation sur le territoire)

**15. Votre pays a-t-il imposé des exigences législatives aux zoos, aux collections privées, etc., afin d'éviter les évasions accidentelles d'animaux captifs appartenant à des espèces non indigènes pouvant être préjudiciables aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.2)**

Oui, et elles sont appliquées

Veillez donner le titre du document, l'année d'adoption, l'institution qui l'a adopté, l'institution qui le fait appliquer

> - Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement modifié par le décret 2004-167 du 03 Février 2004:

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 90-033 du 21 décembre 1990 actualisé par la loi 2015-003 portant Charte de l'Environnement actualisé, les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental (Ministère chargé de l'Environnement) .

- LOI n° 2006-030 relative à l'élevage à Madagascar (Ministère de l'élevage et de la Protection Animale)

**16. Votre pays a-t-il mis en place un Plan d'action national pour les espèces envahissantes (PANEE) (dans le cadre d'AME tels que la CDB, la Convention de Berne et le GISP (Programme mondial sur les espèces envahissantes) ? (Plan stratégique, Objectif 1, Cible 5)**

Oui et il est mis en œuvre

Les oiseaux d'eau sont-ils pris en considération dans les PANEE ?

non

**17. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en oeuvre des programmes de contrôle ou d'éradication des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Madagascar n'a pas développé des programmes de contrôle ou d'éradication des espèces d'eau non indigènes jusqu'à nos jours car toutes les espèces d'oiseaux sauvages migrateurs de Madagascar sont autochtones

**18. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en œuvre des programmes de contrôle ou d'éradication des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3 et Résolution 5.15)**

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Madagascar n'a pas développé des programmes de contrôle ou d'éradication des espèces d'eau non indigènes jusqu'à nos jours car toutes les espèces d'oiseaux sauvages migrateurs de Madagascar sont autochtones

**19. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place pour résoudre ce problème ?

> Etant donné que Madagascar est un pays de Megadiversité, l'introduction des espèces non-indigènes n'est pas notre priorité.

# Pressions subies et réponses

## 5. Conservation de l'habitat

### 5.1 Inventaires des habitats

#### **20. Votre pays a-t-il identifié le réseau de tous les sites d'importance internationale et nationale pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.1.2.) ?**

Oui

Veillez fournir des références complètes, telles que titre, année, auteurs, etc. ou un lien Internet  
> Depuis 1994, Madagascar a participé au programme de dénombrement International et suivi des oiseaux d'eau en Afrique (DOEA 1994-2004). A cet effet, des rapports ont été publiés entre 1994 et 2014 par Wetlands International avec la participation de nombreuses institutions et individus volontaires à Madagascar (- Publication des données de suivi des oiseaux d'eau dans la partie centre-ouest de Madagascar (données 2001-2004). Malgré le problème de financement, cette activité se poursuit toujours avec la participation de quelques organismes œuvrant sur la conservation des oiseaux. Le rapport 2011-2014 y compris Madagascar a été sorti et comprends le Dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (DIOE); le Dénombrements de milieu d'année pour l'Afrique et le Comptages spéciaux ou supplémentaires  
Madagascar a effectué des Inventaires des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICOMA, 1999) dans le cadre du programme de BirdLife International et a pu recenser 57 sites de zones humides comportant des espèces couvertes par l'Accord.

Asity Madagascar/BirdLife International Madagascar Programme a entrepris en 2007 un Inventaire des zones humides du Sud-Est de Madagascar, (entre les Parcs Nationaux d'Andringitra et d'Andohahela) en vue de l'identification des sites d'importance internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar.

Des suivi périodique des oiseaux d'eau des zones humides côtières du Menabe centre depuis 2006 (février-mars et juillet-août) ont été réalisées. : deux articles publiés et un en cours.

Très récemment, deux nouveaux lacs malgaches ont été inscrits sur la liste des sites Ramsar, ce qui rendent au nombre de Dix les sites Ramsar de la grande Ile. Ils s'agissent du Complexe des lacs Ambondro et Sirave (CLAS), dans la commune rurale de Belo sur Mer, à 90km au sud de Morondava, dans la région de Menabe, Durrell Wildlife Conservation Trust Madagascar (en collaboration avec le WWF) a entrepris un inventaire et un suivi des oiseaux d'eau delta de Tsiribihina ou Menabe central depuis 2006.

Depuis 2000, le projet the Peregrine Fund a fait le suivi des oiseaux d'eau suivant le programme de DEOA dans la partie ouest et nord ouest de Madagascar (janvier et juillet). En 2007, ce projet a déjà publié l'information sur les oiseaux d'eau observés entre 2001 et 2004 (Conservation Biology).

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Deux-nouveaux-lacs-malgaches\\_a20775.pdf](#) - Sites Ramsar de Madagascar

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[AfricanEurasianWaterbirdCensus](#) - Intégration de Madagascar dans le réseau international de dénombrement des oiseaux d'eau (DIOE) et le rapport 2011-2014 pour tous les pays participants.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

> Depuis son adhésion à la Convention Ramsar en 1998, Madagascar compte actuellement 10 sites RAMSAR. Le complexe des lacs Ambondro et Sirave, dans la commune rurale de Belo sur Mer sont le dernier inscrit (2015).

Les autres sites Ramsar de Madagascar sont le Lac Tsimanampetsotse, le premier site Ramsar malgache, le lac Bedo dans le sud, un complexe de quatre lacs à Manambolomaty-Antsalova et la zone humide de Mandrozo à l'Ouest; le lac Alaotra dans le Nord-Est de Toamasina, le lac Kinkony près de Mahajanga, le marais de Torotorofotsy et la rivière de Nosivolo à l'Est, et le parc privé de Tsarasaotra à Antananarivo

En tous, les Aires Protégées Malgaches comprennent trois sites Ramsar à savoir le Complexe des lacs Ambondro et Sirave (CLAS) du Parc National du Kirindy Mitea, le Lac Tsimanampetsotsa du Parc National du Tsimanampetsotsa, le Lac Ravelobe du Parc National d'Ankarafantsika. Les autres zones humides de Ramsar appartiennent aux Nouvelles Aires Protégées (NAP).

Ces sites servent d'abris, de zones de reproduction et de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques et migratrices. Leur survie dépend principalement de la préservation de ces zones humides. Actuellement, des études sont en cours, en vue de la proposition de l'inscription des 12 nouveaux sites.

#### **21. Si votre pays a identifié ou est en train d'identifier les réseaux de sites d'importance internationale et nationale, avez-vous utilisé les Lignes directrices de l'AEWA relatives à la préparation des inventaires des sites pour les oiseaux d'eau migrateurs?**

Oui

Donnez des détails



> Au niveau national, depuis la politique gouvernementale sur l'augmentation de la surface des aires protégées à Madagascar, plusieurs zones humides ont été considérées. Comme nous avons mentionné au point 20 (ci-dessus), Madagascar a déjà 10 sites Ramsar et a proposé 12 autres nouveaux sites potentiels d'être classifié comme site Ramsar.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

> L'identification des sites d'importance internationale et nationale est basée sur les lignes directrices de l'AEWA

### **Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 5.1 Inventaires des habitats**

> Les sites ayant des statuts juridiques (sites Ramsar, Nouvelles Aires Protégées, ...) possèdent chacun d'un plan de gestion et d'un schéma d'aménagement. Ces plans et schémas sont développés et mis en œuvre par les gestionnaires des sites respectifs.

## **5.2. Conservation des sites**

### **22. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation des implications futures du changement climatique pour les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau (c'est-à-dire la résistance de ces sites au changement climatique) ? (Résolution 5.13)**

Pour un ou plusieurs sites

Oui

Veillez préciser là où les informations sur ces évaluations ont été publiées (publication ou bien lien Internet).

> - Rapport de Vulnérabilité de AMP Nosy Hara  
- Etude de vulnérabilité des Oiseaux marins face aux changements climatiques AMP Ambodivahibe (2012)

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[VA Oiseaux Nosy Hara rapport-final 1 .rar](#)

Pour le réseau national d'aires protégées

Oui

Veillez préciser là où ces informations ont été publiées (publication ou bien lien Internet).

> Madagascar est parmi les pays vulnérables aux effets du changement climatique et a déjà adopté une politique nationale sur le Changement Climatique.

### **23. Quels sites ayant été identifiés comme importants, au niveau international ou national, pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1, ont été désignés comme aires protégées dans le cadre de la législation nationale et ont des plans de gestion qui sont mis en œuvre, notamment dans le but de renforcer la résistance aux effets du changement climatique ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.2.1, Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 1, Cible 1.2)**

Veillez rapporter séparément les informations sur les sites d'importance internationale, les sites d'importance nationale et les zones tampons.

Rapport sur la désignation et la gestion des sites d'importance internationale

Rapport sur la désignation et la gestion des sites d'importance nationale

## **Tous les sites d'importance internationale**

Nombre total

> 10

Superficie totale (ha)

> 1189481,50

Du total susmentionné : nombre de sites protégés

> 8

Du total susmentionné : superficie protégée (ha)

> 1105200,50

Nombre de sites protégés couverts par des plans de gestion en place et mis en œuvre  
> 8

Superficie protégée (en ha) couverte par des plans de gestion qui sont mis en œuvre  
> 1105200,50

### **Tous les sites d'importance nationale**

Nombre total  
> 15

Superficie totale (ha)  
> 2553670,60

Du total susmentionné : nombre de sites protégés  
> 15

Du total susmentionné : superficie protégée (ha)  
> 2553670,60

Nombre de sites protégés couverts par des plans de gestion en place et mis en œuvre  
> 15

Superficie protégée (en ha) couverte par des plans de gestion qui sont mis en œuvre  
> 2553670,60

### **Exemples de meilleures pratiques (facultatif)**

Si certains sites offrent selon vous un exemple remarquable de processus de planification de la gestion ou de mise en œuvre des plans, veuillez l'indiquer en tant qu'exemple de meilleures pratiques (vous pouvez aussi fournir un lien vers une source Internet ou joindre un document)

> Des projets de reboisement et de stabilisation des bassins versant ont été réalisés.

Cas de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) Mahavavy Kinkony : le programme de réhabilitation et de restauration est inclus dans le schéma d'aménagement et de gestion de la NAP. En 2011, les communautés locales du site ont participé activement dans le programme de restauration aquatique par la restauration des plantes aquatiques (*Nymphaea* sp et *Phragmites* sp) et la restauration des mangroves au niveau du delta de la Mahavavy. Pour le lac Kinkony, le second grand lac de Madagascar au minimum 20 ha ont été restaurés. Ce dernier sert d'habitat pour les oiseaux d'eau et de zone de fraie pour les poissons, en particulier l'espèce de poisson endémique malagasy *Paretroplus petiti*.

Depuis 2011, le TPF a instauré le programme d'éradication des plantes envahissantes avec la participation massive de la population locale dans le site Ramsar Manambolomaty. Le programme de reboisement a aussi initié depuis 2008 dans cette même aire protégée.

### **24. Votre pays a-t-il élaboré des plans d'action nationaux pour combler les lacunes dans la désignation et/ou la gestion des sites d'importance internationale et nationale ? (Résolution 5.2)**

Oui

Veuillez fournir des références complètes ou un lien Internet, ainsi que des détails sur le processus et l'état de ce plan.

> Les sites ayant des statuts juridiques (sites Ramsar, Nouvelles Aires Protégées, ...) possèdent chacun d'un plan de gestion et d'un schéma d'aménagement. Ces plans et schémas sont développés et mis en œuvre par les gestionnaires des sites respectifs.

### **25. Votre pays a-t-il développé un plan stratégique (indépendamment ou en tant qu'élément de votre document de politique générale sur la biodiversité ou les aires protégées) afin de maintenir ou de renforcer la résistance des réseaux écologiques (pour les oiseaux d'eau), notamment la résistance au changement climatique, et pour protéger l'aire et la variabilité écologique des habitats et des espèces ? (Résolution 5.2, Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 1, Cible 1.2)**

En cours de développement

Veuillez fournir la date de commencement et la date de finalisation prévues.

> Date de finalisation: cette année 2015

**26. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la gestion des sites clés pour les oiseaux d'eau migrateurs ?**

Oui

Donnez des détails

> Madagascar National Parks sont à la charge de la gestion des Aires protégées. Ils utilisent à part des autres outils techniques les lignes directrices de l'AEWA pour le plan de gestion des zones humides protégées.

**27. Est-ce que L'Outil Réseau de sites critiques (CSN) pour la zone de l'AEWA a été accessible et utilisé dans votre pays?**

Non

Expliquez-en les raisons

> Madagascar n'a pas utilisé ce réseau pour le moment. Pour mettre à jour notre oiseaux d'eau et pour pouvoir le comparer avec notre données , on projette d'utiliser ce système dans le futur.

**Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 5.2 Conservation des sites**

> Rapport National sur la Convention de la Diversité Biologique (Cinquième rapport)

Mise à jour de la Stratégie Nationale de Gestion Durable de la Biodiversité (SNGDB)

Mise à jour de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Zones Humides (SNGZH);

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Projet\\_ZICOMA.pdf](#) - Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux

## Pressions subies et réponses

### 6. Gestion des activités humaines

#### 6.1. Chasse

##### **28. Votre pays a-t-il établi un système pour le recueil des données de prélèvement, couvrant les espèces figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.3)**

Oui

Couvre-t-il : (cochez les cases applicables et fournissez des détails)

Seulement certaines des espèces de l'AEWA présentes dans votre pays

> Heron crabier blanc

Seulement une partie du territoire de votre pays

> Dans toutes les zones humides de Madagascar

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

> Surveillance en collaboration entre les différents services techniques déconcentrés et les Ministères concernés et tous les ONG oeuvrant dans la conservation des ressources naturelles.

##### **29. Votre pays a-t-il supprimé progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.4)**

Non applicable

Expliquez-en les raisons

> Information non disponible

##### **30. Dans votre pays, des mesures ont-elles été prises pour réduire/éliminer les prélèvements illégaux ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.6)**

Oui

Que pensez-vous de l'efficacité des mesures ?

Modérée

Fournissez des détails

> Ouverture et fermeture de campagne de la chasse

##### **31. Les codes et les normes des meilleures pratiques juridiquement contraignantes pour la chasse (par ex. l'identification des oiseaux) sont-ils considérés comme une priorité ou comme appropriés pour votre pays ? (Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 2, Cible 2.4)**

Oui

Des codes ou des normes de meilleures pratiques juridiquement contraignantes sont-ils en place ?

Oui

Que couvrent-ils ?

Plans de gestion du gibier

À titre facultatif [vous pouvez télécharger des liens Internet ou des exemples]

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Lois et règlements sur les faunes sauvages de Madagascar.pdf](#)

##### **32. Votre pays s'est-il servi des Lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux migrateurs ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles sont les directives suivies à la place ?

> Nous avons utilisé le texte réglementaire national en vigueur sur la chasse des animaux sauvages.

#### 6.2. Autres activités humaines

##### **33. Des restrictions sur l'utilisation des plombs de pêche ont-elles été introduites dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12)**

Oui

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Lois et reglements sur les faunes sauvages de Madagascar.pdf](#)

Veillez décrire les restrictions qui sont en place, quand elles ont été introduites et si elles se sont avérées efficaces (c'est-à-dire si elles ont réduit l'impact du saturnisme). Veuillez joindre toutes références publiées ou inédites.

> pas d'information disponible

**34. Y a-t-il dans votre pays une législation prévoyant l'Évaluation environnementale stratégique/ l'Évaluation des Impacts environnementaux (EES/EIE) des activités influant de façon potentiellement défavorable sur les habitats naturels ou la vie sauvage ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1)**

Oui et elle est appliquée

Les procédures d'EES/EIE tiennent-elles compte des oiseaux d'eau et des habitats dont ils dépendent ?

Oui

Fournissez des détails

> Le décret MECIE (décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'environnement)

Ce décret MECIE prévoit l'obligation de réalisation d'une EIE pour toutes implantations ou modifications d'aménagements, ouvrages et travaux situés dans les zones sensibles (art 4 du décret MECIE) ou pouvant les affecter (annexe I du décret MECIE)..

Les procédures d'EES/EIE incluent-elles la participation du public ?

Oui

Fournissez des détails

> La participation du publique s'est tenu avant la tenue de l'EIE pour faire connaitre au public la situation existante ou le projet implanté.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

- > - Décret n°2006-0097 du 31 Janvier 2006 fixant les modalités d'application de la Loi sur le commerce International des espèces de faune et de flores sauvages
- Décret n°2006-0098 du 31 Janvier 2006 portant publication des annexes de la Convention sur commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction
- Décret n°2006-400 du 13 Juin 2006 portant classement des espèces de faune sauvage

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[lois et reglements faune sauvage malgache attached.pdf](#) - Legislation sur les faunes sauvage à Madagascar

**35. Au cours des trois dernières années, votre pays a-t-il utilisé les EES/EIE pour tous les projets pertinents, notamment les projets du secteur de l'énergie tels que les développements de l'énergie renouvelable et les installations de lignes électriques, afin d'évaluer l'impact des projets proposés sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 et/ou des habitats/dont ils dépendent? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1, Résolution 5.11 et Résolution 5.16)**

Oui, pour tous les projets proposés

Fournissez des informations sur les cas les plus notables

> Tous les projets qui peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement doivent mener un EIE.

Lorsqu'un EES/EIE a identifié la probabilité d'impacts néfastes importants sur les oiseaux d'eau migrateurs, des mesures ont-elles été prises afin d'empêcher ces impacts, consistant notamment à éviter les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs?

Partiellement

Veillez décrire les mesures mises en place.

- > - Sensibilisation du public,
- Mise en œuvre du plan d'aménagement des aires protégés

**36. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact du développement d'infrastructure et les perturbations afférentes sur les oiseaux ?**

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

- > - Les lignes directrices de l'AEWA est en cours de considération
- Application du décret MECIE

### **37. Veillez communiquer des informations sur la mise en oeuvre de la Résolution 5.11 sur les lignes électriques et les oiseaux d'eau migrateurs.**

37.1. Est-ce que les parties prenantes concernées, notamment les agences gouvernementales, les organismes scientifiques, les organisations non gouvernementales et le secteur de l'énergie sont régulièrement consultés afin de surveiller conjointement les impacts des lignes électriques sur les oiseaux d'eau et de convenir d'une politique d'action commune ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

- > Les contraintes sont les manques de coopération, d'information et de communication entre institutions.

37.2. Une valeur de référence de la répartition, des tailles des populations, des migrations et des mouvements des oiseaux d'eau (notamment les déplacements entre les aires de reproduction, de repos et d'alimentation) a-t-elle été définie aussi tôt que possible dans la planification de tout projet de lignes électriques, sur une période d'au moins cinq ans, et ceci en mettant tout particulièrement l'accent sur les espèces connues pour être souvent victimes d'électrocution ou de collision ; et si de telles études identifient des dangers, est-ce que tout est mis en oeuvre pour assurer que ceux-ci soient évités ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

- > Manque d'informations, de communication, de coopération,

37.3. L'emplacement, le trajet et la direction des nouvelles lignes électriques ont-ils été conçus sur la base de cartes nationales d'occupation des sols, et a-t-on évité, dans la mesure du possible, la construction de ces lignes le long des principales voies de migration et dans des habitats essentiels pour la conservation\*, lorsqu'il est probable que celle-ci aura des effets significatifs sur les oiseaux d'eau ?

\* tels que les Aires spéciales de protection de la Directive Oiseaux de l'UE, les zones importantes pour la conservation de oiseaux (ZICO), les aires protégées, les sites Ramsar, le Réseau de sites d'Asie Occidentale/Centrale pour la Grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau, et autres sites essentiels définis par l'Outil réseau de sites critiques (CSN) pour la région d'Afrique-Eurasie.

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

- > - Manque d'informations, de communication, de coopération,
- en cours d'identification des zones à haute risque sur les impacts de l'électrification.

37.4. Des modèles plus sûrs pour les oiseaux sont-ils utilisés dans votre pays lors de la construction de nouvelles infrastructures électriques, y compris des mesures conçues pour réduire l'électrocution et les collisions ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

- > - Manque d'information et de communication

37.5. Les sections de lignes électriques existantes à l'origine d'un taux relativement élevé de blessures et/ou de mortalité des oiseaux d'eau dû à l'électrocution et/ou aux collisions ont-elles été identifiées et modifiées en priorité ?

Non

37.6. L'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux d'eau au niveau national fait-il l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulière, ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place afin de réduire l'impact de ces lignes sur les populations d'oiseaux ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Manque d'information, de communication et de financement,

37.7. Les mesures contenues dans la Résolution 5.11. ont-elles été incluses dans les Stratégies nationales pour la biodiversité et les Plans d'action de votre pays, ainsi que dans la législation s'y rapportant ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Manque de communication

### **38. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices sur la façon d'éviter ou d'atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie ?**

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

> Application du décret MECIE

### **39. Veuillez communiquer des informations sur la mise en œuvre de la Résolution 5.16 sur l'énergie renouvelable et les oiseaux d'eau migrateurs.**

39.1. Une cartographie nationale a-t-elle été réalisée dans votre pays montrant les zones sensibles et les zonages environnementaux afin d'éviter que les développements de l'énergie renouvelable recouvrent des zones importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Manque d'information et de communication entre Institution

39.2. Veuillez décrire quelles lignes directrices, recommandations et normes environnementales internationales ont été suivies dans votre pays pour évaluer l'impact des projets d'énergie renouvelable et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.

> Application du décret MECIE.

39.3. Un suivi après construction a-t-il été entrepris dans votre pays pour les installations d'énergie renouvelable et des infrastructures qui y sont associées ?

Oui

Les effets néfastes sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats ont-ils été identifiés ?

Non

39.4. Lorsque des dommages n'ont pu être ni évités ni atténués, une compensation des dommages à la biodiversité a-t-elle été accordée ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> La compensation des dommages à la biodiversité dépend du degré de l'impact. Aucun cas ne se reproduit pour Madagascar.

39.5. Veuillez indiquer lesquelles des mesures suivantes ont été mises en place afin de réduire les effets néfastes des parcs éoliens terrestres et marins sur les oiseaux d'eau migrateurs :

Autres - Veuillez spécifier.

> Jusqu'à nos jours, il n'y a pas des parcs éoliens terrestres et marins à Madagascar

39.6. Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour évaluer, identifier et réduire les impacts potentiels négatifs de la production de biocarburants sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats ?

Sans objet

Veillez expliquer.

> la filière biocarburant n'est pas en vogue à Madagascar

39.7. Les mesures contenues dans la Résolution 5.11. ont-elles été incluses dans les Stratégies nationales pour la biodiversité et les Plans d'action de votre pays, ainsi que dans la législation s'y rapportant ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

> Manque d'information et de communication

**40. Dans votre pays, arrive-t-il que des oiseaux d'eau soient pris accidentellement dans des équipements de pêche ? (Résolution 3.8)**

Oui

Fournissez des détails

> - Capture des pêcheurs à l'aide de filet,  
- Chasse accidentelle des oiseaux observés à coté de bateau de pêche.

**41. Votre pays a-t-il pris des dispositions afin d'adopter/appliquer des mesures de réduction des prises accidentelles d'oiseaux marins et de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de l'Accord ? (Résolution 3.8)**

Oui

Décrivez brièvement toutes les actions entreprises

> - Protocole avec le Ministère de la pêche  
- Sensibilisation

**42. Veuillez communiquer des informations sur la mise en oeuvre de la Résolution 5.12 sur les Effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique (cette question concerne seulement les Parties contractantes africaines).**

42.1. Les autorités gouvernementales concernées ont-elles élaboré et mis en application des réglementations sur le commerce et l'utilisation de produits agrochimiques connus pour avoir un effet nocifs direct ou indirect sur les oiseaux d'eau ?

Oui, et elles sont mises en oeuvre.

Veillez donner des précisions.

> Des traités internationaux relatifs aux produits chimiques et déchets (Conventions de Stockholm, Rotterdam et Bâle) ont été ratifiés par Madagascar. L'objectif de ces conventions est la protection de la santé humaine et l'environnement contre les effets négatifs de ces produits au cours de leur cycle de vie. Qui dit environnement, l'oiseau d'eau est inclus.

42.2. L'utilisation de ce type de produits agrochimiques à proximité de sites nationalement ou internationalement importants pour les oiseaux d'eau migrateurs est-elle réglementée, en particulier dans les zones humides, en tenant compte également des ruissellements provenant de l'agriculture qui affectent les écosystèmes aquatiques ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Avant l'utilisation des produits agrochimiques, il faut avoir un accord préalable des entités impliqués et surtout le ministère chargé de l'environnement et le ministère de l'agriculture.

42.3. Des dispositions ont-elles été prises pour contrôler ou réduire l'utilisation de produits avicides dans les zones fréquentées par des populations figurant au Tableau 1 de l'Accord ?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Manque de financement

42.4. Des activités d'éducation et de formation ont-elles été mises en oeuvre pour les groupes cibles concernés sur l'utilisation correcte des produits agrochimiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur les oiseaux d'eau ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Oui, pour toutes les biodiversités et l'environnement à Madagascar



**Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 6.2  
Autres activités humaines**

> Rappelons que sont interdites, même en période d'ouverture de la chasse, les pratiques suivantes sont interdites

1. la poursuite, l'approche et le tir du gibier en véhicule ou bateau à moteur ;
2. la chasse aux phares, à la lanterne et en général à l'aide de tous engins éclairants ;
3. la chasse à l'arme de guerre ou à l'aide de projectiles explosifs ;
4. la chasse de nuit (entre le coucher et le lever du soleil);
5. la chasse à l'aide de drogue, appâts empoisonnés, filets, pièges et fosses ;
6. la chasse au moyen des feux ;
7. la chasse au moyen d'armes de fabrication locale (à l'exception du droit d'usage).

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Randrianandrianina et al. 2010 Bushmeat in Menabe 1 .pdf](#) - Chasse et consommation des Mammifères et des Oiseaux

## Pressions subies et réponses

### 7. Recherche et Surveillance

#### 43. Votre pays a-t-il des programmes de surveillance des oiseaux d'eau pour les espèces couvertes par l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 3, Cible 3.2)

Oui

##### Couvrant la période de reproduction

Complètement

Donnez des détails

> - Suivi des oiseaux d'eau dans le cadre du réseau de Dénombrement des Oiseaux d'Eau en Afrique (DOEA) avec publication des résultats par Wetlands International (1993-2004) et 2011-2014

- Suivi continue des oiseaux d'eau effectué par les différentes institutions concernées au niveau des sites Ramsar et des Nouvelles Aires Protégées à Madagascar

##### Couvrant la période de passage / migration

Complètement

Donnez des détails

> - Suivi des oiseaux d'eau dans le cadre du réseau de Dénombrement des Oiseaux d'Eau en Afrique (DOEA) avec publication des résultats par Wetlands International (1993-2004) et 2011-2014

- Suivi continue des oiseaux d'eau effectué par les différentes institutions concernées au niveau des sites Ramsar et des Nouvelles Aires Protégées à Madagascar

##### Couvrant la période hors reproduction / d'hivernage

Complètement

Donnez des détails

> - Suivi des oiseaux d'eau dans le cadre du réseau de Dénombrement des Oiseaux d'Eau en Afrique (DOEA) avec publication des résultats par Wetlands International (1993-2004) et 2011-2014

- Suivi continue des oiseaux d'eau effectué par les différentes institutions concernées au niveau des sites Ramsar et des Nouvelles Aires Protégées à Madagascar

#### 44. Votre pays a-t-il aidé techniquement ou financièrement d'autres Parties ou d'autres États de l'aire de répartition à concevoir des programmes de surveillance appropriés et à développer leurs capacités afin de recueillir des données fiables sur les populations d'oiseaux d'eau ? (Résolution 5.2)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Financement non disponible

#### 45. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour l'établissement d'un protocole de surveillance des oiseaux d'eau ?

Oui

Donnez des détails

> - Suivi des oiseaux d'eau dans le cadre du réseau de Dénombrement des Oiseaux d'Eau en Afrique (DOEA) avec publication des résultats par Wetlands International (1993-2004) et 2011-2014

#### 46. Des programmes de recherche ont-ils été mis en place dans votre pays au cours des 5 dernières années pour prendre en main les priorités de conservation des oiseaux d'eau en accord avec les stratégies et les plans ? (Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 3, Cible 3.3)

Oui

Veillez lister ces programmes et indiquer quelles priorités de l'AEWA ils prennent en main.

> Des recherches continues ont été entreprises par les organismes œuvrant sur les Oiseaux d'eau même si le financement est parfois inexistant:

- Site Ramsar de Torotorofotsy : Programme d'inventaire et de suivi des oiseaux d'eau et des oiseaux forestier du bassin versant de Torotorofotsy / Asity Madagascar (2010-2013)
- Nouvelle Aire Protégée du Complexe des zones Humides de la Mangoky : Suivi permanent des oiseaux d'eau depuis 2005 / Asity Madagascar (2005-2012)
- Nouvelle Aire Protégée du Complexe Mahavavy Kinkony : Suivi écologique des zones humides du complexe Mahavavy Kinkony incluant les oiseaux d'eau et les oiseaux marins et côtiers / Asity Madagascar (2004-2012)
- Baie de Baly : Suivi des oiseaux d'eau de la Baie de Baly dans le cadre du Cahier des charges de la Société Aquamas / Asity Madagascar (2000-2007) et PBZT (2008-2011)
- Zones humides côtières du Menabe Central (Delta de Fleuve Tsiribihina) : Suivi périodique de population des oiseaux d'eau tous les mois de février-mars et aout/juillet depuis 2006/Durrell Wildlife Conservation Trust

**47. Liste (ou liens vers listes) des recherches effectuées sur les oiseaux d'eau et leur conservation, ou résultats publiés au cours de ces trois dernières années (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 3.5)**

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[STRENGTHNING THE IWC Madagascar 2013 2014 .pdf](#)  
[Rapport des missions d tude Mitsinjo et Antsalova.pdf](#)

**48. Votre gouvernement a-t-il fourni des fonds et/ou un support logistique pour le Recensement international des oiseaux d'eau, au niveau international ou national ? (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 3.1)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Budget non disponible. Les institutions ou les ONG œuvrant sur les oiseaux sont responsable de la coordination de l'IWC et de maintenir les bases des données sur ces oiseaux d'eau

**49. Les effets des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau ont-ils été examinés dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12)**

Non

Existe-t-il le projet d'examiner l'impact des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau dans votre pays ?

Non

Veillez en indiquer la ou les raison(s).

> Information non disponible

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 7. Recherche et Surveillance

> La mise en œuvre de l'AEWA à Madagascar n'est pas facile. Beaucoup à faire pour la mise en œuvre effective au niveau national.

# Pressions subies et réponses

## 8. Éducation et Information

### 8.1. Communication, éducation et sensibilisation du public

#### 50. Votre pays a-t-il élaboré et mis en œuvre des programmes destinés à accroître la sensibilisation et la compréhension concernant les questions de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.3, et Plan d'action de l'AEWA, paragraphes 6.1-6.4, Résolution 3.10, Résolution 5.5)

Oui et ils sont mis en œuvre

Veillez décrire les programmes de sensibilisation qui ont été élaborés.

Veillez télécharger des exemples pertinents de ce qui a été élaboré et ajouter les coordonnées de la personne à contacter pour chaque programme.

- > - Célébration des journées mondiales des zones humides et des oiseaux migrateurs
- Célébration de la journée mondiale de la Convention Ramsar
- Célébration de la journée mondiale de l'Environnement
- Célébration de la journée mondiale de la Convention CITES
- Année internationale de la Biodiversité

Au cours de ces journées, le Ministère de l'Environnement en collaboration étroite avec les différentes parties prenantes de différentes régions organise des grands festivals, des concours de dessins, des expositions, des conférences-débats, etc. ceci dans le cadre de sensibilisation du public malgache.

En général, les outils utilisés sont: émissions aux télévisions nationales et régionales, à la radio nationale et Privée, descente aux niveaux des sites, publication des posters, implication des écoliers sur la valeur et importance des zones humides

Le programme est-t-il spécifiquement axé sur l'AEWA et les dispositions de son Plan d'action ?

Non

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

> La conduite de programme de sensibilisation du public dépend des institutions gestionnaires des sites respectives. Pourtant, la majorité des sites gérés par des institutions (ONG ou associations), ce programme est déjà inclus dans le PAG du site.

Cas du Complexe Mahavavy Kinkony et le Complexe des zones humide de la Mangoky :

Depuis 2006, Asity Madagascar a mise en place des centres d'information et de sensibilisation aux niveaux de ces deux nouvelles aires protégées (sites d'importance internationale) avec l'intégration des informations sur les oiseaux d'eau migrateurs et le changement climatique et l'organisation de la journée mondiale des oiseaux migrateurs en collaboration avec les autorités locales respectives.

Cas de Bealanana : Mise en place de programme de sensibilisation et d'information sur la conservation des zones humides et les espèces d'oiseaux, en particulier le Fuligule de Madagascar *Aythya innotata*. Un programme conjoint entre The Peregrine Fund Madagascar, Durrell Wildlife Conservation et Asity Madagascar

#### 51. Votre pays a-t-il désigné un correspondant national de l'AEWA pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ? (Résolution 5.5)

Oui

Le correspondant national CESP fait-il partie du secteur gouvernemental ou non- gouvernemental ?

Non-gouvernemental

Le correspondant national CESP a-t-il démarré la coordination nationale de la mise en œuvre de la Stratégie de communication et/ou a-t-il aidé au processus de révision de la Stratégie de communication ?

Non

Veillez en donner les raisons.

> Financement non disponible

Comment s'opère la coopération entre le correspondant national CESP de l'AEWA et celui de Ramsar ?

Il y a une certaine coopération.

#### 52. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre au cours des trois dernières années les dispositions se rapportant au chapitre « Education et Information » du Plan d'action de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 6.1-6.4)

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Financement non disponible

**53. Des activités de célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) ont-elles eu lieu dans votre pays au cours des trois dernières années ? (Résolution 5.5)**

Oui

Veillez décrire brièvement l'activité ou les activités et télécharger des documents illustratifs, liens ou photos s'y rapportant.

> Au cours de ces journées, le Ministère de l'Environnement en collaboration étroite avec les différentes parties prenantes de différentes régions organise des grands festivals, des concours de dessins, des expositions, des conférences-débats, etc. ceci dans le cadre de sensibilisation du public malgache: émissions aux télévisions nationales et régionales, à la radio nationale et Privée, descente aux niveaux des sites, publication des posters, implication des écoliers sur la valeur et importance des oiseaux migrateurs.

**54. Votre pays a-t-il fourni un financement et/ou un autre soutien, suivant la nécessité (par ex. expertise, réseau, compétences et ressources) afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie de communication. Veillez prendre en compte le financement à la fois national et international, et différents types de soutien fournis. (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.1 et Résolution 3.10, Résolution 5.5)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Budget non disponible

**55. Dans la Résolution 3.10, la Réunion des Parties encourage les Parties contractantes à mettre en place des Centres d'échange d'informations sur l'AEWA pour leurs régions respectives. Votre pays a-t-il envisagé ou est-il intéressé par la mise en place d'un Centre régional d'échange d'informations sur l'AEWA ? (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 2 & Résolution 3.10)**

Oui, il l'a envisagé et est intéressé

Donnez des détails sur la réponse apportée ci-dessus

> Ce sera idéal si Madagascar est devenu centre régional d'échange d'information pour l'Océan indien. Mais ceci dépend de la disponibilité de budget.

**56. La formation CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) au niveau national est censée être conduite par des personnes ayant été formées dans le cadre du programme de Formation des Formateurs de l'AEWA. Comptez-vous des formateurs ayant été formés dans le cadre du programme de Formation des Formateurs qui ont dirigé une formation CESP au cours de la dernière période triennale ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.2)**

Ne s'applique que dans les pays situés dans des régions où un programme de formation des formateurs a été organisé (pour les pays d'Afrique de l'Est et australe à Naivasha au Kenya en mai 2013 et pour les pays de l'Afrique lusophone à Luanda en Angola en janvier 2014)

Autre

Veillez expliquer

> Le programme de formation des Formateurs n'a pas eu lieu à Madagascar

## Pressions subies et réponses

### 9. Mise en œuvre

#### **57. Votre pays a-t-il contacté des Parties non contractantes pour les encourager à ratifier l'Accord ? (Résolution 3.10)**

Ne rendez compte que des activités effectuées au cours des trois dernières années

Non

Expliquez-en les raisons

> Non raisons

#### **58. Votre pays a-t-il apporté son aide à /développé des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord, comme disposé dans les Priorités internationales de mise en œuvre (IIP) de l'AEWA pour la prochaine période triennale ? (Résolution 5.3)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Budget non disponible

#### **59. Votre pays a-t-il alloué des fonds au Fonds de petites subventions (SGF) au cours de la dernière période triennale ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 5, Cible 5.4)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Financement non disponible

#### **60. Votre pays a-t-il alloué d'autres fonds ou fourni un soutien en nature à des activités coordonnées par le Secrétariat ?**

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Budget non disponible

#### **61. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'AEWA, éventuellement relié à des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords multilatéraux environnementaux (AME) sur la biodiversité ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 5, Cible 5.7)**

Oui et il est opérationnel de façon régulière

Donnez des détails

> Participation à la mise en œuvre au niveau national de:

- Convention de Ramsar
- Convention de la Diversité Biologique
- Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique

#### **62. Votre pays a-t-il conclu ou envisagé de conclure un programme de jumelage de sites avec d'autres pays, sites accueillant les mêmes oiseaux d'eau migrateurs ou connaissant les mêmes problèmes de conservation ? (Résolution 5.20)**

Oui

Veillez fournir des précisions sur chaque disposition de jumelage.

> - proposition d'adoption d'un protocole de jumelage,

#### **63. Les fonctionnaires de votre gouvernement, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent-ils une bonne coordination et participent-ils à des processus nationaux en vue de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'exécution du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB, notamment les objectifs d'Aichi ?**

Oui

Veillez donner des précisions.

> - Participation à l'élaboration du Cinquième Rapport National de la Diversité Biologique

- Participation à l'élaboration de la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (SPNAB) pour Madagascar.

**64. Comment votre pays pourrait-il encourager les liens entre les AME pour la biodiversité, dont il est Partie contractante, à des fins de travail plus efficace ?**

> Synergie entre toutes les conventions et accords internationaux relatifs sur la biodiversité.

**Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 9. Mise en oeuvre**

> Madagascar a accueilli la quatrième Conférence des Parties membres à l'Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et Eurasie du 15 au 19 septembre 2008 à Antananarivo ayant pour thème « L'Action sur les voies migrateurs des oiseaux d'eau - revue du passé, vision d'avenir ». Les 180 et plus représentants d'organisations gouvernementales, des représentants de l'Union Européennes et de l'Union Africaine, des experts des oiseaux d'eau de 80 pays ont débattu des besoins urgents de conservation nécessaires pour enrayer le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration en Afrique et Eurasie.

# Pressions subies et réponses

## 10. Changement Climatique

### 65. Veuillez exposer les recherches et évaluations ayant trait au changement climatique et/ou les mesures d'adaptation qui sont importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs, et qui ont été réalisées ou sont prévues dans votre pays. (Résolution 5.13)

a. Recherches et études sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau

Réalisées

Veuillez fournir des références ou des liens Internet relatifs à ce genre de travail afin de faciliter leur utilisation à titre d'études de cas possibles pour aider d'autres Parties contractantes.

> Très peu d'informations sur les impacts du changement climatique sur la faune malgache sont disponibles. Pour les oiseaux, une analyse portée sur quelques espèces cibles de la zone côtière et marine, notamment *Ardea humbloti*, *Haliaeetus vociferoides*, *Charadrius marginatus*, *Sterna bergii* et *S. capsia*, au niveau de deux sites, le Parc National de Nosy Hara et de la Nouvelle Aire Protégée d'Ambodivahibe, a montré que ces groupes d'oiseaux (marin et côtier) sont sensibles au changement climatique. En utilisant l'outil cadre de prédiction de la vulnérabilité des espèces au changement climatique de l'EPA en 2009, les statuts de ces espèces varient entre hautement vulnérable et critiquement vulnérables (The Peregrine Fund & Asity Madagascar)

Voici quelques références y afférentes:

- Rivo Rabarisoa & Christina Randrianarimanana (2012) Etude de Vulnérabilité des oiseaux marins face au changement climatique, AMP Ambodivahibe. Asity Madagascar et WWF Madagascar. 76pp.
- Analyse de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux marins et côtiers de l'AMP Nosy Hara face aux changements climatiques. The Peregrine Fund.

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[Rapport final VA Ambodivahibe Asity Madagascar.pdf](#)

[ANNEXES.pdf](#) - Recherche sur les Oiseaux face aux changements climatiques

b. Evaluation de la vulnérabilité potentielle au changement climatique des habitats clés utilisés par les espèces d'oiseaux d'eau (y compris ceux situés en dehors des réseaux de sites protégés) Note : Veuillez noter que cette question porte sur les habitats et non sur les sites. La question 22 de la section 5, sous-section 5.2 porte sur la vulnérabilité des sites face au changement climatique.

Réalisée

Veuillez fournir des références ou des liens Internet relatifs à ce genre de travail afin de faciliter leur utilisation à titre d'études de cas possibles pour aider d'autres Parties contractantes.

- > - Rivo Rabarisoa & Christina Randrianarimanana (2012) Etude de Vulnérabilité des oiseaux marins face au changement climatique, AMP Ambodivahibe. Asity Madagascar et WWF Madagascar. 76pp.
- Analyse de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux marins et côtiers de l'AMP Nosy Hara face aux changements climatiques. The Peregrine Fund.

c. Evaluation de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux d'eau face au changement climatique.

Réalisée

Veuillez fournir des références ou des liens Internet relatifs à ce genre de travail afin de faciliter leur utilisation à titre d'études de cas possibles pour aider d'autres Parties contractantes.

- > - Rivo Rabarisoa & Christina Randrianarimanana (2012) Etude de Vulnérabilité des oiseaux marins face au changement climatique, AMP Ambodivahibe. Asity Madagascar et WWF Madagascar. 76pp.
- Analyse de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux marins et côtiers de l'AMP Nosy Hara face aux changements climatiques. The Peregrine Fund.

d. Etude des politiques nationales de conservation importantes pour les oiseaux d'eau et le changement climatique.

Pas d'activités pertinentes

Veuillez en expliquer les raisons.



> Mise en œuvre de la Convention de la Diversité Biologique et la Convention sur le Changement climatique

e. Plan d'action national pour aider à l'adaptation des oiseaux d'eau au changement climatique (en tant que processus de mise en œuvre séparé ou en tant qu'élément d'un plus large cadre national pour l'adaptation de la biodiversité au changement climatique). Note : Veuillez noter que la question 23 de la section 5, sous-section 5.2, porte sur les mesures nationales en vue d'accroître la résistance du réseau écologique pour les oiseaux d'eau face au changement climatique.

Réalisé

Veuillez fournir des références ou des liens Internet relatifs à ce genre de travail afin de faciliter leur utilisation à titre d'études de cas possibles pour aider d'autres Parties contractantes.

> Madagascar a ratifié la convention des Nations Unies sur le Changement Climatique. La grande Ile a disposé d'un plan national pour l'adaptation aux changements climatiques

f. Autres activités pertinentes entreprises ou prévues.

Non

**66. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices de l'AEWA sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique?**

Non

Veuillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

> Budget non disponible

## Pressions subies et réponses

### 11. Influenza aviaire

**67. Au cours de ces trois dernières années, quelles sont les difficultés auxquelles votre pays a eu du mal à répondre dans le cadre de la propagation de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et quelles sont les lignes directrices ou informations qui pourraient l'aider ?**

67.1 Faites la liste des difficultés

> Ce problème n'existe pas à Madagascar jusqu'à maintenant.

67.2 Liste des conseils ou informations souhaités

> - Partage d'information

- lignes directrices sur la reconnaissance de l'IAHP

- budget sur l'étude de faisabilité de l'existence de l'IAHP à Madagascar

67.3 Champ pour informations supplémentaires (optionnel)

> Cependant, une étude épidémiologique de la Fièvre de Nill a été entrepris dans la région Nord Ouest de Madagascar.

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

Rapport des missions d'étude Mitsinjo et Antsalova.pdf - RAPPORT D'ETUDES: EPIDEMIOLOGIE DE LA FIEVRE WEST NILE DANS LES DISTRICTS DE MITSINJO et D'ANTSALOVA, MADAGASCAR

**Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 10. Influenza aviaire**

> Concernant la grippe aviaire, une étude a été entreprise en 2006 et axée surtout sur l'identification des zones à haut risque dans tout le territoire malgache. Cette étude a été menée avec la participation du Ministère de l'élevage, de l'environnement et les ONG. Des programmes de sensibilisations ont été aussi faite dans toutes les zones cibles.

## **12. Confirmation**

### **Confirmation de la vérification des informations et de l'approbation de la soumission**

#### **Veillez confirmer :**

En outre, vous pouvez joindre une copie scannée d'une lettre officielle provenant de l'institution nationale compétente approuvant la soumission du rapport.

Je déclare que les informations fournies dans ce rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2012-2014 ont été vérifiées et que la soumission du rapport a été approuvée par l'institution nationale compétente.

#### **Date de soumission**

> 11 Mai 2015